



## INFOS ANNEE 2023-2024

- A garder -

Chers parents,

Voici quelques renseignements concernant la rentrée 2023.

**Le dossier d'inscription est à rendre le mercredi 28 juin 2023 de 18h à 19h au gymnase** ou chez Virginie Ghestem au 10 Hameau du Crumesse à Bousbecque jusqu'au 7 juillet. Après cette date, si le dossier d'inscription n'est pas rendu, les places réservées aux anciennes gyms seront proposées aux nouvelles demandes d'inscription sur liste d'attente.

### **L'inscription se fera sous réserve de places disponibles.**

Nous vous rappelons que le club de gym la Saint Michel Bousbecque est composé uniquement de bénévoles. En septembre 2023, certaines monitrices poursuivent une autre voie que celle de l'encadrement d'équipes. Pour maintenir l'ensemble des entraînements, nous avons besoin de l'engagement de nouvelles personnes. Si vous souhaitez vous investir à nos côtés, n'hésitez pas à nous contactez au 06.76.46.38.77 pour en discuter.

**Les entraînements de la saison 2032-2024 reprendront pour toutes la semaine du lundi 11 septembre 2023.**

**Florence et Alia** entraineront le groupe d'initiation gym sur les 4 agrès **le mardi de 17h45 à 19h15.**

**Delphine** entrainera le groupe d'Ecole de gym **le mardi de 17h45 à 19h15.**

**Agathe, Annlyse, Camille, Marie et Marie-Lou** entraineront les équipes compétitives UFOLEP. Les gymnastes s'entraîneront 2 fois par semaine et participeront à 2 ou 3 compétitions fédérales en équipes selon les qualifications.

Les entraînements auront lieu les mardis, mercredis ou vendredis entre 17h et 21h. La constitution des groupes et les horaires seront définis début septembre en fonction des disponibilités et de l'emploi du temps des monitrices. **Nous vous communiquerons le samedi 9 septembre les horaires d'entraînement de votre enfant.**

Pour les compétitions fédérales UFOLEP, la gymnaste devra porter le justaucorps noir et or prêté par le club, ainsi que la veste du club vendue au prix de 50€ (le prix public de cette veste Agiva est actuellement de 68€, le club payant la différence).

**Un chèque de caution de 50€** sera demandé pour les gyms compétitives, il sera encaissé uniquement en cas :

- de perte ou de dégradation de la tenue de compétition prêtée
- d'absence à une compétition sans justificatif médical

**La cotisation annuelle est fixée à 110€.** (Réduction de 10€ à partir du 2ème enfant inscrit).

L'association vous offre la possibilité de régler 50€ avec le Pass'Sport, dispositif gouvernemental pour les jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Merci de nous communiquer votre numéro dès réception de celui-ci.

Pour toutes les gyms, le club organise une compétition interne qui se déroulera à Bousbecque en fin d'année.

La participation aux entraînements ne sera autorisée qu'après la remise du dossier d'inscription complet (paiement compris).



## INSCRIPTION ANNEE 2023-2024

A remettre **le mercredi 28 juin 2023 de 18h à 19h au gymnase** rue de Linselles à Bousbecque  
ou jusqu'au 7 juillet chez Virginie Ghestem au 10 hameau du Crumesse à Bousbecque.

NOM et Prénom du parent : .....

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Équipe 2022-2023 : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

N° de Sécurité sociale : .....

École fréquentée en septembre 2023 .....

Mail : .....

Téléphone mobile père : ..... Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile mère : ..... Téléphone mobile gym : .....

### **PERSONNE DE CONFIANCE :**

J'autorise mon enfant à quitter seule la salle de gymnastique. OUI  NON

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la fin de l'entraînement : .....  
.....

### **AUTORISATION DE PRISE DE VUE :**

J'autorise l'association de gymnastique St Michel Bousbecque à effectuer et diffuser des prises de vues de mon  
enfant dans le cadre de la communication de l'association (site internet par exemple) OUI  NON

### **COMPETITIONS :**

- J'ai bien noté que la participation de toutes les gymnastes est souhaitée lors de la compétition interne  
organisée par le club en fin d'année OUI

- Si ma fille est en section compétitive, je m'engage à ce qu'elle suive les entrainements et participe aux  
compétitions fédérales UFOLEP (2 à 3 concours dans l'année – dates connues courant novembre) OUI

### **ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE :**

La loi du 06/07/2000 réaffirme l'obligation pour les groupements sportifs d'informer leurs adhérents de leur  
intérêt à couvrir un contrat individuel d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer  
leur pratique sportive.

Pour répondre à cette demande, et en complément de notre assurance de base, dommages corporels, souscrite  
par notre association pour tous nos adhérents, notre assureur, la MACIF, propose le contrat de garantie  
complémentaire individuelle « SPORTIA ».

Je déclare avoir pris connaissance des possibilités d'extension d'assurance et :

- Je souhaite recevoir le formulaire de souscription de garanties complémentaires individuelles.  
 Je ne souhaite pas recevoir le formulaire de souscription de garanties complémentaires.



## INSCRIPTION ANNEE 2023 - 2024

- Le dossier d'inscription
- Le règlement intérieur du club daté et signé des parents et de la gymnaste
- 2 photos d'identité récentes (une seule pour les groupes de Delphine et de Florence)
- Un certificat médical autorisant la pratique de la gymnastique  
Ou le questionnaire santé relatif à l'état de santé du sportif mineur (décret 7 mai 2021)
- Le règlement de la cotisation annuelle : 110 € à l'ordre de la SMB Gym  
Réduction de 10€ à partir du 2ème enfant inscrit   
Ou règlement par chèque de 60€ à l'ordre de la SMB Gym + Numéro Pass Sport
- Le règlement de la caution pour les gyms compétitives : 50 € à l'ordre de la SMB Gym   
Ce chèque sera encaissé uniquement en cas :
  - D'absence à une compétition sans justificatif médical
  - De perte ou de dégradation de la tenue de compétition prêtée
- Le paiement de la veste Agiva noire, strassée or, marquée au nom du club  
Pour les gyms participant aux compétitions de la Fédération UFOLEP



Taille : .....

50 €

- Pour les gyms de plus de 13 ans, spécifier le domaine dans lequel vous souhaitez vous investir cette saison :
  - Monitrice ou Aide-monitrice ou 1 ou 2 fois par semaine
  - Juge aux compétitions (à partir de 14 ans)  
Formation payée par le club (3 samedis après-midi en novembre puis examen en décembre)
  - Aide lors des manifestations du club (goûter de Noël, chasse aux œufs, forum des associations...)

Date et signature de l'enfant

Date et signature des parents



## REGLEMENT INTERIEUR 2022 - 2023

ART 1 : **L'accès à la salle de gymnastique est interdit sans la présence de l'entraîneur, avant et après les entraînements.** Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer leur(s) enfant(s) dans la salle.

ART 2 : **Les gymnastes se respectent et respectent les entraîneurs.** Un bonjour et un au revoir sont un minimum de politesse, et ils n'oublient pas que les entraîneurs sont tous bénévoles et prennent de leur temps pour eux.

ART 3 : **Les entraînements ont des horaires et une durée bien définis. Aucun retard (exagéré), aucun départ prématuré** ne sera accepté sans motif valable annoncé par les parents. Pour le bon déroulement de l'entraînement, il est demandé aux gymnastes d'arriver 10 minutes avant.  
En cas d'absences répétitives injustifiées, le club pourra être en mesure de ne pas réinscrire la gymnaste la saison suivante.

ART 4 : **Les entraînements se font en tenue de gymnastique :** vêtements de sport, cheveux attachés, bijoux enlevés. Le téléphone portable reste au vestiaire.

ART 5 : **Les gymnastes sont tenus de participer aux entraînements de leur groupe ainsi qu'aux compétitions prévues. En cas d'absence, un mot d'excuse signé des parents ou un SMS envoyé à l'entraîneur sera nécessaire, ainsi qu'un certificat médical pour les absences en compétition.**

ART 6 : **Il n'est pas autorisé dans la salle de se déplacer sur les tapis de gym avec des chaussures de ville, mâcher du chewing-gum, manger.**

ART 7 : **Les parents ou amis sont autorisés à rester dans la salle une dizaine de minutes au début et à la fin de l'entraînement.** Ils ne doivent pas intervenir, ni se tenir auprès du groupe durant l'entraînement.

ART 8 : Les parents ne sont pas autorisés à accéder aux vestiaires.

ART 9 : Les retours aux vestiaires pendant les entraînements sont interdits. (Sauf autorisation de l'entraîneur)

ART 10 : Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un objet. Il est rappelé qu'il est déconseillé de ramener des objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

ART 11 : Les gymnastes et les entraîneurs sont responsables de l'état des lieux. Avant le retour au vestiaire, **chaque gymnaste doit aider au rangement du matériel. L'aide des parents présents est fortement appréciée.**

ART 12 : Tous les entraîneurs ainsi que les membres du bureau de la Saint Michel de Bousbecque seront chargés de l'exécution du présent règlement. Ils ont toute autorité afin de le faire respecter.

ART 13 : **Tout manquement à ce règlement pourra être pénalisé par une exclusion du club** (La durée de celle-ci sera évaluée par le bureau de la SMB).

Date et signature de l'enfant  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Date et signature des parents  
précédées de la mention « lu et approuvé »



## Questionnaire Santé 2023-2024

### Qui est concerné ?

**Le licencié mineur qui demande à l'UFOLEP l'obtention ou le renouvellement de sa licence.**

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières.

### Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

### Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du représentant légal du licencié mineur.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
  - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club La Saint Michel – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
  - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de licence.
  - ⇒ Votre enfant doit consulter un médecin pour qu'il l'examine.
  - ⇒ Au moment de la visite, donnez-lui ce questionnaire rempli



Attestation  
(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant légal de l'enfant : .....

Licence N° ..... Club : La Saint Michel.

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à l'Ufolep pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à ..... le .....

Signature



## Questionnaire Santé 2023-2024

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
<b>Depuis l'année dernière</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
<b>Aujourd'hui</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		